

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du 6 juillet	p 2
Chantiers intercommunaux.....	p 3
Accès piéton	
pour les boulangeries.....	p 3
Le Conseil Municipal	
du 6 septembre.	p 4
MJC	p5
Crèche les p'tits loups.....	p6
Comité des fêtes	p6
Cercle des Ainés.....	p6
Bruits de voisinage.....	p6
Randonnées	p 7
Listes électorales.....	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda de septembre.....	p 8

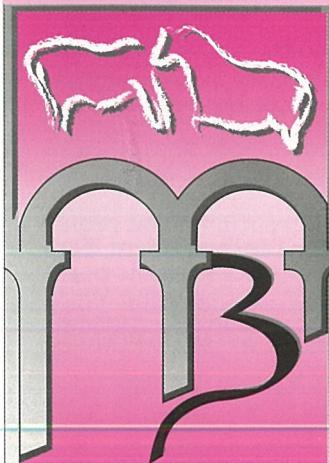


“ la rentrée, c'est classe ! “
(Photo Alain PORTE).

LES ÉCOLES, LA PRIORITÉ COMMUNALE

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 226
Octobre
2003



Ecole élémentaire

Nous avons eu quelques soucis lors de la dernière rentrée scolaire. Compte tenu du nombre d'enfants prévu en école élémentaire en décembre 2002(136 élèves), nous étions intervenus auprès de l'inspection académique pour l'ouverture d'une sixième classe.

Nous avions été suivi dans notre demande et tout avait été prévu pour la rentrée.

Lors du conseil d'école de JUIN 2003, nous avions déjà constaté une baisse des effectifs pour la rentrée mais il avait été décidé d'un commun accord avec les enseignants et les parents d'élèves de laisser passer la période estivale au cours de laquelle de nouvelles inscriptions pouvaient intervenir.

Le nombre d'élèves présents à la rentrée n'étant que de 118, il est bien évident qu'en ne tenant compte que des effectifs, une classe supplémentaire ne se justifiait plus et l'inspection académique nous a notifié le maintien à cinq classes le lendemain de la rentrée.

Ceci n'a pas été sans poser de gros problèmes à l'équipe d'enseignants qui a du repenser en catastrophe la répartition des enfants par groupes de niveau sur 5 classes et non plus 6.

La nouvelle structure d'accueil louée par la collectivité et installée pendant l'été a donc été supprimée.

L'école élémentaire accueille aujourd'hui 120 enfants (de 23 à 25 par classe) dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Ecole maternelle

Pour obtenir l'ouverture d'une classe supplémentaire, l'inspection académique ne prend en compte que les enfants de la commune âgés de 3 ans. Jusqu'à maintenant, nos quatre classes permettaient l'accueil des enfants de moins de trois ans et également celui des communes voisines (principalement PLASSAC).

Compte tenu du nombre important d' inscriptions , nous n'avons pu répondre cette année, à la demande des parents extérieurs à la commune et nous avons du limiter l'accueil des monastériens aux enfants âgés de trois ans .

101 petits fréquentent aujourd'hui l'école maternelle et 12 familles sont en attente d'accueil.

Un dortoir supplémentaire a été installé pour le confort de nos enfants .

Nous ne pouvons parler de l'école sans déplorer à nouveau le désengagement de l'état qui a entraîné la suppression de deux emplois d'aide éducateur. Des projets éducatifs très intéressants avaient été mis en place grâce à leur présence . Nous allons gérer cette nouvelle situation en étroite collaboration avec tous les intervenants concernés (enseignants, parents d'élèves, centre social, personnel municipal) afin de pourvoir au mieux à leur remplacement .

Cette année, nous avons créé un poste supplémentaire d'animateur pour la pause méridienne (le temps du déjeuner compris entre 11 H 45' à 13 H 30').

Le fonctionnement de la bibliothèque élémentaire et de la salle informatique a du être modifié.

Durant l'été des travaux ont été réalisés afin d'installer les ordinateurs (préalablement regroupés dans la salle informatique) dans chaque classe. Le centre social, organisateur du centre de loisirs péri scolaire est à la recherche de personnes intéressées par l'aide aux devoirs des enfants.

Nous avons toujours accordé beaucoup de soins à la qualité d'accueil de nos jeunes enfants et au fonctionnement de l'école . Les premiers pas de nos enfants dans la société méritent bien , à notre sens, un intérêt particulier.

Le Maire
Cécile FORGERON

Le Conseil Municipal du 6 JUILLET 2003

Vente immeuble Nordlinger
Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'estimation du service des Domaines. Le Conseil Municipal demande une visite des locaux. Une proposition d'achat sera faite à Monsieur Nordlinger. Ces immeubles pourraient, en cas d'achat par la collectivité, être aménagés en ateliers artisanaux, logements locatifs, structures communales, ...

Modifications Budgétaires
Le Conseil Municipal décide de quelques modifications budgétaires dues à des travaux de voirie et à l'achat du terrain Dubois. Il décide également de l'annulation de deux titres de recettes émis à tort en 2002.

Éclairage public
Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le programme d'effacement du réseau d'éclairage public de la route de Fouquebrune sera pris en charge à 100% par le Syndicat Départemental d'Électricité. Eh ce qui concerne l'installation de l'éclairage public dans le cadre du programme d'aménagement des rues, le Conseil Municipal accepte le devis du Syndicat Départemental pour un montant à charge de la Commune, de 5 286,23 €.

Rapport 2002 Service Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2002 de l'assainissement collectif établi par la SAUR.

Pétitions

Suite à deux pétitions déposées en mairie par des habitants de Mouthiers, la gendarmerie est intervenue et va continuer à intervenir pour faire cesser les incivilités commises par certains jeunes de la Commune.

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal
3 octobre à 20 H 30

Loi SRU - extension « les Sicauds »

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la partie A de la parcelle C 808 située aux Sicauds et pour laquelle un certificat d'urbanisme a été délivré, n'est pas desservie en électricité.

En application de la loi SRU, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d'extension de réseau électrique pour la somme de 761,40 euros.



Sous le viaduc des Couteaubières (Photo Alain PORTE).

Association Via Patrimoine

Mme BONNET Maité, déléguée, donne le compte-rendu de l'AG extraordinaire qui a décidé d'une modification des statuts suite à l'adhésion de groupements de communes.

Équipements sportifs

Le Conseil Municipal désigne le bureau d'études Socotec pour la vérification périodique (tous les 3 ans) des équipements sportifs du stade et des écoles. Les honoraires s'élèvent à 502,32€ par vérification. Il désigne le bureau d'études Véritas pour la vérification ponctuelle de l'aire de skate. Les honoraires s'élèvent à 454,48 €

Secours Populaire

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention de 300 €, l'antenne de Mouthiers participant déjà à l'action en faveur des enfants défavorisés.

Signalisation routière

Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission des travaux pour la pose de panneaux « stop » et les aménagements prévus au lotissement les Justices et au chemin de la croix ronde.

A.D.S.L.

Suite à un courrier de France Telecom, le Conseil Municipal décide d'inviter ses représentants à la réunion de septembre pour présentation de leurs propositions en matière d'ADSL.

Bus scolaire

La commune de Fouquebrune envisage l'achat d'un bus scolaire qu'elle pourrait mettre à disposition de la Commune de Mouthiers pour ses sorties scolaires ; en contrepartie, elle demande le prêt d'un chauffeur de Mouthiers, moyennant participation financière, pour son ramassage scolaire en cas de besoin (maladie du chauffeur, ...).

Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition du fait de la complexité d'organisation du planning des employés municipaux en cas de mise à disposition de personnel.

Formation des élus

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre des crédits alloués à la formation des élus, de prendre en charge les frais de déplacement et de stage occasionnés lors du stage organisé à Paris sur les aires de jeux pour enfants.

Restructuration de la Poste

Le Conseil Municipal décide de manifester son mécontentement auprès de la Direction de la Poste, notamment en ce qui concerne l'avancement de l'heure de levée du courrier.

Création d'une régie pour la vente de cartes postales

Il est décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des cartes postales éditées par la Commune. Mme VALLAT sera désignée comme régisseur titulaire et Mme PORTE sera son suppléant.

INTERNET À HAUT DÉBIT

Après des demandes répétées et plusieurs délibérations municipales, notre commune bénéficie désormais des équipements permettant l'accès au réseau internet à haut débit. Pour précision, le débit qui est le volume de signal électronique transmis, est exprimé en nombre de bits par seconde. Différentes technologies existent. Le satellite en est une notamment dans sa version bidirectionnelle, en voie descendante (ce qui existe depuis longtemps) et en voie montante (ce qui passait avant sur la ligne téléphonique).

La technologie disponible sur Mouthiers est l'ADSL qui passe par la ligne téléphonique. Mais son débit diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne du central téléphonique équipé en ADSL.

La Boucle Locale radio, une autre technique aurait pu être utilisée mais les opérateurs investissent peu dans nos zones rurales. Celle-ci permet à partir d'une liaison hertzienne à très haute fréquence et, via une antenne relais, de desservir des points équipés d'une simple antenne, dans un rayon de 4 à 10 km selon la fréquence retenue.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES INVESTISSEMENTS

Le Conseil de communauté s'est réuni le 23 septembre à Trois-Palis. Il a retenu l'offre du Crédit Agricole pour le financement des gros investissements communautaires 2003 : voirie, espace Gutenberg, multiple services de Sireuil.

Cet emprunt de 600 000€ a été souscrit pour une période de 20 ans au taux de 4,25 %.

Le Conseil a également validé les marchés aux entreprises concernant l'école de ROULLET ST ESTEPHE. Les travaux s'élèveront à 525 252 €. Ils dureront 10 mois pour une ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2004.

L'école de TROIS-PALIS est aussi en chantier. Le lot carrelage a été attribué à la société GUIGNE pour un montant de 21 694 €. Quant à l'école de MOUTHIERS, le conseil a retenu le bureau Véritas pour assurer la mission de coordination Sécurité et de contrôle technique.

A VOEUIL et GIGET, c'est l'aménagement du futur rond-point au carrefour RD12-RD674 (à côté de la station services) qui a été examiné. Pour le réaliser la communauté doit acquérir deux maisons qui seront démolies. Ensuite le Conseil Général prendra en charge les travaux de voirie. Coût pour la communauté 86 170 €.

Le cabinet d'architecture, AXIALE, mandaté pour définir le futur siège de la communauté au Berguille a transmis ses propositions. L'aménagement ainsi retenu prévoit une salle de réunion de 50 places, des bureaux pour les services communautaires et d'autres qui pourraient être loués. Le calendrier des travaux (montant 405 200 €) prévoit un achèvement à l'automne 2004.

Enfin, le Conseil a retenu l'offre moins disante de l'entreprise COLAS (97 060 €) pour les travaux des rues des lavoirs, du moulin et de l'église à MOUTHIERS



Les journées du patrimoine : la frise de la Chaire à Clavin était là pour la quinzième millénaire. (Photo Alain PORTE).

ACCÈS PIÉTONS

ACCÈS PIÉTONS POUR LES BOULANGERIES PENDANT LES TRAVAUX

Des difficultés de circulation automobile vont s'étaler pendant plusieurs semaines rue de l'église en raison des travaux de réfection des réseaux d'eau et des chaussées. Il ne sera donc pas possible de faire des arrêts minute. L'accès aux boulangeries sera donc essentiellement piéton. Mais le chantier sera conduit de manière à gêner le moins possible.

Bon voilà, ce ne sera pas forcément de la tarte.

Mais la qualité de nos artisans locaux ne doit pas vous faire perdre une seule miette de leurs produits.

Nous comptons donc sur votre fidélité sans qu'il soit nécessaire pour cela de vous faire marcher à la baguette...

Avec ces travaux, ce sera un peu plus de confort gagné pour circuler, à pied, en fauteuil roulant, et ... en voiture. En espérant vivement que cette nouvelle qualité de vie fera oublier rapidement les désagréments passagers des travaux.

CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE

A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATESAT remplace, à compter du 1er janvier 2004 l'ATGC (Assistance Technique à la Gestion Communale).

Cette assistance de l'Etat aux communes est assurée par les services de l'Equipement.

Une convention est à passer entre l'Etat et la Commune qui confie à l'Etat une mission de base et éventuellement des missions complémentaires.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ATESAT avec les missions suivantes :

- mission de base en matière de voirie (assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, à la conduite d'études et maîtrise d'œuvre pour l'entretien et la réparation, études d'entretien des ouvrages d'art, transfert voirie communautaire) et d'aménagement et d'habitat (conseils sur des projets)

- une mission complémentaire en matière de gestion de classement de la voirie

Coût :

- mission de base : 983,70 € par an
- mission complémentaire : 49,18 € par an

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu dans toutes les communes de la Communauté de Communes du 26 mai au 26 juin 2003 concernant la délimitation du zonage d'assainissement collectif ou individuel.

Après lecture des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal approuve le zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté lors de l'enquête et précise qu'un délai de 2 ans sera laissé aux administrés pour leur raccordement au réseau collectif avec possibilité de dérogations étudiées au cas par cas.

EFFACEMENT RESEAUX TELE-COM

(rue des lavoirs, rue du moulin, impasse de la fontaine)

Le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Électricité la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour l'effacement des réseaux de télécommunications rue des lavoirs, rue du moulin et impasse de la fontaine.

Montant de la participation communale à ces travaux : 7 783 euros.

CHAUDIÈRE, LOGEMENT DE FONCTION ÉCOLE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Gallaud pour le remplacement de la chaudière du logement de fonction de l'école pour la somme de 2 120,15 € comprenant la fourniture et la pose d'une chaudière murale gaz à production d'eau chaude.

FOURNITURE PLAQUETTES BOIS POUR LES CHAUDIÈRES

Le Conseil Municipal retient l'entreprise Bois Service de Brossac pour la fourniture de plaquettes bois des deux chaudières de l'école et du foyer résidence, aux tarifs suivants : -65,50 € TTC la tonne pour le foyer -114 € TTC la tonne pour l'école. Cette différence de prix est justifiée par le fait que la chaudière de l'école est moins performante et exige une qualité de bois supérieure notamment au niveau du séchage.

IMPÔTS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de nouvelles délibérations en matière d'exonération d'impôts et de maintenir les délibérations antérieures, à savoir :

- exonération foncier bâti pour 5 ans pour les logements acquis avec le concours de l'Etat
- exonération foncier bâti pour 5 ans pour les logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation

- exonération foncier non bâti pour 2 ans pour les jeunes agriculteurs
- exonération taxe professionnelle pour 5 ans pour les créations d'entreprises ou les reprises d'entreprises en difficulté.

COMPLÉMENT COTISATION

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le montant de la cotisation versée à l'Association pour la mise en valeurs des forêts du sud Charente est insuffisante.

La cotisation est fixée à 32 € pour l'année 2003 alors que la commune n'a versé que 16 €. Une rallonge de 16 € est décidée par le Conseil Municipal.

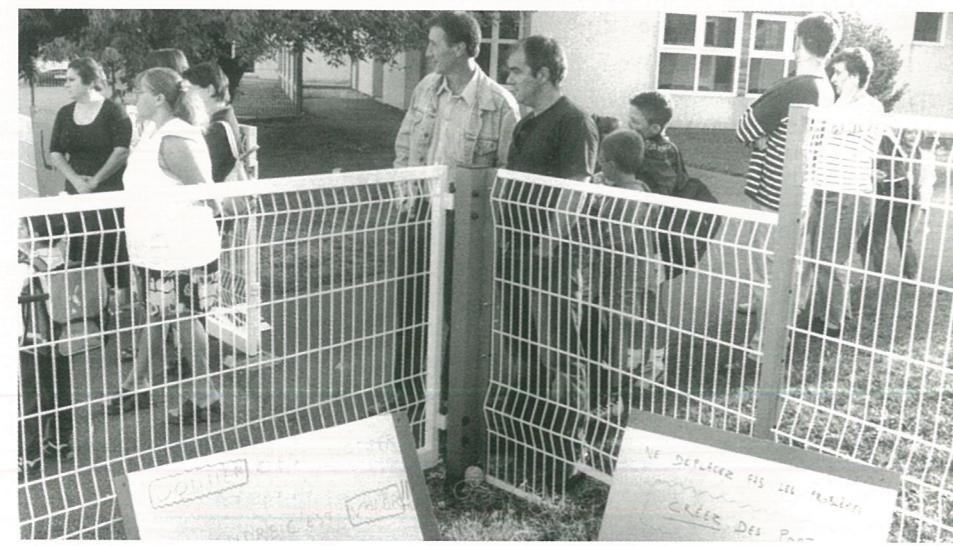
MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

Article 2315-179 : + 121 € (achat chaudière école)

Article 2315-134 : - 121 €

Article 2112-110 : + 984 € (achat de terrains)



Article 2031-110 : - 984 €
Article 678 : + 3530 € (régul. Vente terrain zone d'emploi)
Article 61522 : - 3530 €

LAROCHE TRADITION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition d'achat faite par la Commune à Monsieur Nordlinger pour les bâtiments et terrains n'a pas été retenue par ce dernier.

Elle informe également le Conseil Municipal du devenir professionnel des salariés de Laroche Tradition : Sur 11 salariés licenciés, 1 a demandé sa retraite anticipée et les 10 autres ont eu des propositions d'embauche. 5 des 8 postes proposés par les Ets Nordlinger de Barbezieux sont pourvus, les 3 autres personnes ayant refusé l'offre pour d'autres propositions : 1 personne a eu une proposition du SIAH de la Boème ; 1 va créer sa propre activité.

AFFICHAGE SAUVAGE

Le Conseil Municipal décide d'interdire l'affichage sauvage autour du rond-point pour des raisons de sécurité

PANNEAUX DIRECTIONNELS « MOUTHIERS »

Suite à la réponse négative de la DDE pour que figure « Mouthiers » sur les panneaux directionnels en place sur la RN 10, le Conseil Municipal décide de réitérer sa demande en apportant des arguments nouveaux.

RESTAURATION DU VITRAIL DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au département en complément de celle accordée par l'Etat (4811 €) pour la restauration du vitrail « Saint-Hilaire » de l'église. Cette subvention sera comprise entre 31 et 38% du montant hors taxes des travaux qui s'élèvent à 9 623 €.

M . J . C . J U L E S B E R R Y

APPEL FESTIF A PARTICIPER

Atelier de préparation à l'animation Carnaval

Cet atelier est ouvert à tous, individuels, mais aussi aux familles et donc aux enfants.

Il est gratuit pour les participants. Il sera animé par un spécialiste de théâtre de rue, Bertrand Malherbe. Il sera possible de réaliser des supports techniques (échasses et autres éléments visuels), pour les utiliser ensuite dans le cadre de l'animation.

L'atelier aurait lieu le samedi sur une séquence de deux heures, à définir en fonction des participants. La première date sera fixée à la réunion du Carnaval.

Réunion Carnaval 2004

- choix du thème et des animations

- choix de la date

Toute personne intéressée est invitée à cette réunion.



lundi 13

à 20 h 30

Centre Social

IL RESTE DE LA PLACE, VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !

Renseignements
MJC
Jules Berry

05.45.67.84.38

17 octobre
à 20 heures 30



le Centre Social vous accueille avec ses nouvelles activités (demandez la plaquette).

En octobre, la MJC accueillera les toiles de Mme BONNET



CRÈCHE LES P'TITS LOUPS

Les p'tits loups reprennent le chemin de la crèche après une pause estivale en famille.

Nous nous retrouvons donc dans les locaux au 55bis, rue de la Boëme. Quelle joie pour tous les enfants (32) et l'équipe des assistantes maternelles (15) de se réunir toutes les semaines :

ALEXIA dira que l'on mange des gâteaux CLARA, LOUISE et RÉMY aimeront écouter les histoires... ALIÉNOR, MARIE, ALFRED, ARNAUD, PIERRE M., LOUIS, PIERRE-YVES s'exprimeront avec plaisir à la peinture ...

PAUL, MATHILDE, EMA franchiront la porte sur leurs deux petites jambes. Ils marchent seuls maintenant !

Les jeux de manipulation, d'encastrement, de construction sont là et HUGO, JULIETTE, EMMA, ULYSSE, FLAVIE, JONA et MAXIME s'installeront rapidement sur les tapis...

NATHAN et LÉANDRE, à vive allure, exploreront la salle de jeux à quatre pattes ...

MORGANE, CONSTANCE, MÉLYNE, LÉA T., OCÉANE et PIERRE C. se dandineront au son des comptines ...

MARJOLAIN, LÉA D. et MATHÉO tout juste admis à la crèche vont s'intégrer au groupe.

Des repères seront vite trouvés au sein de l'équipe, l'adaptation se faisant en douceur et au rythme des enfants. A bientôt pour d'autres découvertes ...



COMITÉ DES FÊTES

Frairie des vendanges
Samedi 11 et dimanche 12

Le 12 octobre

toute la journée : bric à brac
2 € le ml d'emplacement

Renseignements :

M. BENNACEUR Michel
05.45.67.82.96

Repas des aînés

« repas d'automne »

Le Club du Cercle des Aînés organise un repas ouvert à tous à la salle polyvalente de Mouthiers

dimanche 19 octobre
à 12 heures

Renseignements :
05.45.67.92.95

BRIUTS DE VOISINAGE

Suite aux plaintes de certains habitants de la Commune, nous rappelons ci-dessous l'article 17 de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 toujours en vigueur : « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des

appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis : de 9 h à 12 h de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Nous demandons aux habitants de respecter ces horaires pour la tranquillité de chacun et de favoriser les relations de voisinage.

Heure limite
de dépôt du courrier
au bureau de Poste de

Mouthiers :
16 heures 30

Bonne retraite Monsieur BLANCHARD,
receveur des postes (ici avec sa remplaçante).



PROBLÈME SUR VOTRE TÉLÉVISEUR ?

TÉLÉ DIFFUSION DE France (T.D.F.)communique aux administrés le numéro de téléphone suivant qu'il convient d'appeler directement en cas de problèmes constatés sur leur téléviseur :

08 10 01 11 21

Nous rappelons à tous les nouveaux habitants ainsi qu'aux personnes qui ne le seraient pas encore qu'ils peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **31 décembre 2003** pour être inscrits sur les listes de **2004**. Les élections régionales auront lieu au printemps.

En ce qui concerne les jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge de 18 ans au cours de l'année 2003 et jusqu'au 29 février 2004, leur inscription est normalement automatique. Toutefois nous leur conseillons de se renseigner à la mairie au cours du mois de décembre pour vérifier si tel est le cas.

Les conteneurs à verre mis à votre disposition sur Mouthiers, sont situés :

- au champ de foire (à côté de la mairie)
- à « la Rochandry-Chez l'Héraud)

- à « gersac »
- aux « justices »
- au « portail »
- aux « naulets »
- au « taillandier »
- au « rosier »
- « au petit poinaud »
- au stade municipal

Ces lieux sont aussi les vôtres, merci de les laisser propres. Pour cela ne déposez rien au pied des conteneurs (ni verre, ni déchets). Pour tout renseignement complémentaire : N° vert 0 800 500 429

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Place ch.de foire	Lieu de la rando	Point d part	heure	NB de km
4 et 5 oct	Alain BONNET org.Club Alpin 05.45.67.83.24	vers 17h/18h	week-end dans le lot en g te 2 jours reste 3 ou 4 places			
12-oct	Claire JERRETHIE 05.45.24.58.90	13 h	Saint-Vallier Sud Charente	Place de la mairie	14 h	13
24,25,26 octobre	Alain BONNET 05.45.67.83.24	ven. 7 h 30 et 18 h Infos suivre - 2 ou 3 jours	week-end sarladais		ven.10h	
31-oct	Jean LATHIERE 05.45.67.92.53		Travers e de l' le d'Oï ron			26 + 24
1 et 2 nov	Ol rando et Castel Saint-Pierre 05.46.75.13.13		Participation : 2 ou 1 (licenci s)			
31-oct 1 et 2 nov	Alain BONNET avec Club Alpin 05.45.67.83.24	ven. 7 h et 18 h 2 ou 3 jours	week-end Pyr n es (infos suivre)		vendr. 10 h 30	

Randonn es possibles avec "la Randonne" lors des dimanches libres avec "Sentiers de Bo me"

Voir le calendrier de La Couronne

Toute personne, m me non adh rente "sentiers de Bo me" peut participer ponctuellement.
Allure mod r e (environ 4 km/h)

RANDONNÉES DU MERCREDI

Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boëme pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, soit à partir du bourg, soit à partir d'un village où l'on se rend en voiture. Le grand nombre de chemins et la grande diversité des paysages (vallées, collines, plateaux calcaires, bois ou forêts, rivière, tourbières, ...) permettent beaucoup de balades variées. Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants. Les rendez-vous : 14 heures sur le champ de foire



MERCREDI

8 et 22 OCTOBRE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

7 septembre : Hélène BERNARD « le Petit Guillon »

11 septembre : Jonathan NARGEOT « les Sicauds »

MARIAGES

6 septembre : Éric BASBAYON et Céline GOUET à Mouthiers

6 septembre : Patrick VARLET et Mélinda VILLEAU à Mouthiers

13 septembre : Éric BUSSARD et Cécilia MAROT à Mouthiers

DÉCÈS

7 août : Pierre CHARRIER « les fayards »

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

Samedi 4 : « Automnales de Mouthiers » organisées par l'Association des artisans et commerçants de Mouthiers

Samedi 11 dimanche 12 : frairie des vendanges (Comité des Fêtes)

Mercredi 15 : don du sang à Mouthiers

Dimanche 19 : repas des aînés à la salle polyvalente

Vendredi 24 : Ass. générale du Comité des Fêtes

Samedi 25 : Assemblée Générale de la FNACA

Vendredi 31 : Fête d'Halloween salle polyvalente

NOVEMBRE

Samedi 8 : Dîner dansant du foot salle polyvalente

Dimanche 9 : braderie de la solidarité du secours populaire à la MJC

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

OCTOBRE

5 DR VIGNAUD MOUTHIERS 05.45.67.82.37

12 DR COMUZZI ROULLET 05.45.66.42

19 DR MISCHO LINARS 05.45.91.23.24

26 DR CORBEL NERSAC 05.45.90.59.00

NOVEMBRE

1ER DR DELAGE SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25

2 DR PELLETIER LA COURONNE 05.45.67.19.39

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE

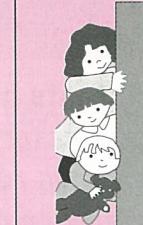
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

Il paraîtra début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre.

Rappelons que les annonces concerneront les activités prévues jusqu'au 15 décembre.

Le numéro suivant paraîtra en décembre.



CRÈCHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

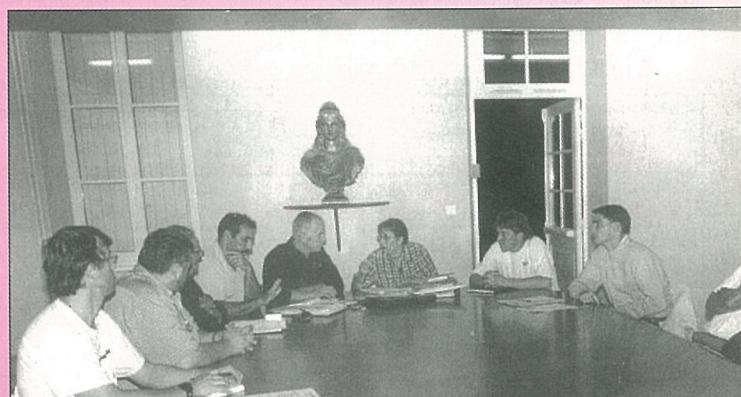
55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45

67 84 88



Lauréats des maisons fleuries : leurs plantes ont du pot !



Les artisans et les commerçants préparent les Automnales



Après 16 ans passés à la direction du Foyer Christine ARCELIN travaille désormais au Syndicat départemental des Déchets

(Photos Alain PORTE)